

---

# La Pologne à l'initiative d'un 'plan Marshall' pour le Bélarus

## Description

Mi-septembre, les autorités polonaises ont annoncé qu'elles présenteraient un plan de soutien économique au Bélarus lors du Conseil européen des 24 et 25 septembre 2020. Quelques détails de ce « plan Marshall » imaginé en Pologne ont cependant déjà été divulgués : il s'agirait d'une aide financière à hauteur d'un milliard d'euros, financée par l'UE et le FMI, visant à stabiliser l'économie bélarusse. Toutefois, l'aide serait conditionnelle : il faudrait que de nouvelles élections libres et démocratiques soient organisées au Bélarus, les résultats de l'élection du 9 août étant largement contestés.

Ce plan polonais pour l'économie bélarusse a été élaboré en concertation avec les différents partis politiques de Pologne dont aucun n'a exprimé une opposition formelle. Le Premier Ministre polonais, Mateusz Morawiecki, l'a présenté le 17 septembre à son homologue lituanien, Saulius Skvernelis, lors d'une rencontre à Vilnius que ce dernier a qualifiée d'« historique » pour la relation polono-lituanienne. Selon *Reuters*, les autorités lituaniennes soutiennent l'initiative polonaise. Ce même jour, Aliaksandr Loukachenka a par ailleurs annoncé la fermeture des frontières du Bélarus avec la Pologne et la Lituanie.

Bien que ce « plan Marshall » ait été conçu en Pologne, cette dernière a en réalité été mandatée par les pays du Groupe de Visegrád (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie) pour l'élaborer et le présenter. Les autorités polonaises craignent toutefois de ne pas avoir de soutien majeur à Bruxelles. Tout d'abord, les relations tumultueuses que la Pologne entretient avec l'UE ont tendance à l'isoler sur la scène européenne. Par ailleurs, dans les services du Premier Ministre, on soutient que la question de la résolution de la crise bélarusse n'intéresserait en réalité que les pays de cette région de l'Europe.

**Sources** : *LRT, Notes from Poland, Warsaw Institute, Reuters.*

### date créée

19/09/2020

### Champs de Méta

**Auteur-article** : Juliana Barazer